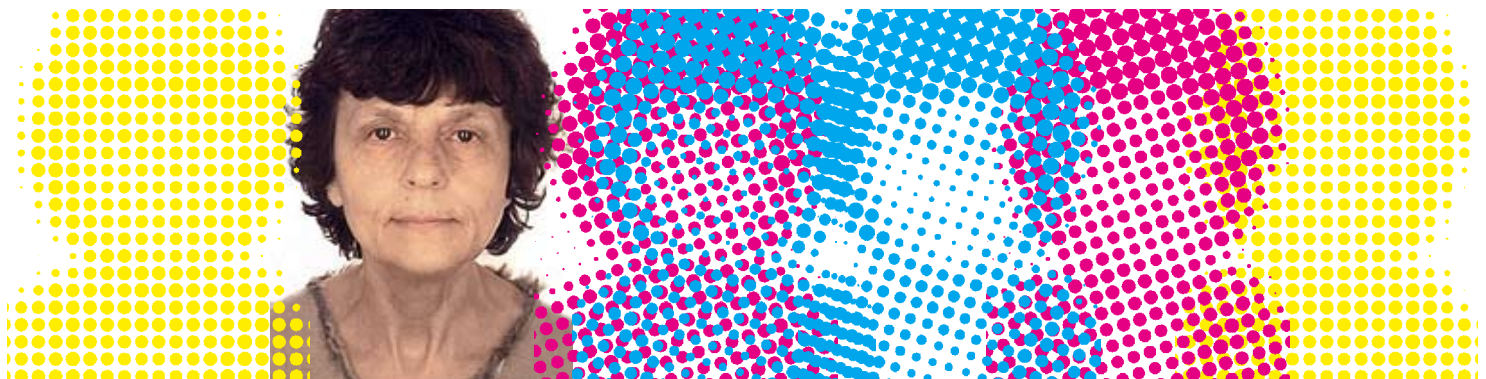


# Piquer n'est pas jouer!

Par Sophie Dejardin. Photo DR.



Docteur Winkler,  
conseillère  
pédiatre à l'ONE.

**Boucliers individuels et collectifs contre de nombreuses affections, les vaccins sont administrés de plus en plus tôt. Ce qui ne va pas sans susciter de nombreuses questions.**

**Pourquoi vaccine-t-on les enfants si tôt ?**

Les anticorps transmis par la mère au bébé au cours de la grossesse sont éliminés petit à petit au cours de la première année de vie. Ces anticorps maternels confèrent une certaine protection aux nourrissons, mais ne les protègent pas contre toutes les maladies infectieuses comme des méningites ou des septicémies qui peuvent survenir très tôt et contre lesquelles nous disposons de vaccins efficaces que l'on peut administrer dès l'âge de 2 mois. C'est pour protéger les enfants le plus tôt possible contre ces maladies graves que la vaccination débute à l'âge de 2 mois.

**Pourquoi certains vaccins sont-ils obligatoires pour fréquenter un milieu d'accueil ?**

En plus de la protection individuelle, l'obligation vaccinale permet une protection de la collectivité des enfants accueillis dans le milieu d'accueil. Du fait de l'immaturation de leur système immunitaire et de la vie en collectivité, ces jeunes enfants sont particulièrement exposés aux infections. En effet, ils échangent des jouets après les avoir mis en bouche et, comme certains virus et microbes survivent longtemps sur ces objets, ils passent ainsi d'un enfant à l'autre. Et puis, le fait qu'ils ne contrôlent pas l'évacuation de leurs selles favorise

la dissémination des infections surtout digestives. En plus des recommandations d'hygiène, la vaccination obligatoire permet de diminuer la circulation de certains virus et microbes dangereux dans les milieux d'accueil et d'éviter ainsi des infections graves aux enfants qui les fréquentent.

**À tout âge et pour tous ?**

Les personnes qui vivent au contact des jeunes enfants doivent s'assurer que leurs vaccins sont à jour contre des maladies qu'ils pourraient leur transmettre : la coqueluche par exemple peut survenir même chez l'adulte vacciné dans l'enfance, car on sait que les effets protecteurs de la vaccination diminuent avec l'âge. Sans gravité chez l'adulte, cette bactérie pourra être transmise aux nourrissons qui ne sont pas encore totalement vaccinés. Il existe un vaccin de rappel contre la coqueluche destiné aux adolescents et aux adultes, et fortement recommandé aux futurs parents et grands-parents afin d'éviter d'exposer leurs enfants et petits-enfants à cette maladie gravissime en début de vie. Certains vaccins comme ceux contre la rubéole ou la varicelle visent à empêcher les jeunes femmes en contact avec les enfants de contracter ces maladies pendant la grossesse (ce qui peut induire des malformations chez le fœtus). Enfin, pour tous, ne pas oublier le rappel contre le tétanos tous les dix ans ! Nous avons la chance de disposer de beaucoup de vaccins différents et les médecins sont là pour vous éclairer et répondre à toutes vos questions à leur propos. ★

**air** de familles  
Une coproduction  
**ONE / rtbf**

**Retrouvez-nous**

★ à la télé : tous les jours  
à la RTBF sur la **Une** et  
la **Deux**, tous les jours à  
17h12 sur **Télé Bruxelles**  
★ sur **VivaCité** une fois  
par mois en direct, dans  
l'émission "Appelez, on est  
là" de **Serge Van Haelewyn**,  
prochain rendez-vous le  
26 mai à 11h.

★ sur **www.one.be** : **toutes  
les infos pratiques, les  
spécialistes et les horaires  
complets des émissions.**